



Comité des fêtes de Pihen les Guînes

Impasse de la mairie 62340 Pihen les Guînes

Règlement des descentes en caisse à savon

21 Juin 2025 sur la

Route de Caffiers

Préambule

La manifestation est organisée par le Comité des fêtes de Pihen les Guînes.

La descente est ouverte à tous. Ce n'est pas une course de vitesse.

Pour les mineurs, la descente est placée sous la responsabilité des parents des participants.

Le directeur de course ou le jury de course est le seul habilité à autoriser la participation d'une caisse à savon

PLAN de la course

Article 1 : Véhicules Caisses à Savon

Les caisses à savon sont des véhicules à roues, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Une poussée est admise voir deux,... voir trois

Normes techniques

Longueur maximum 2,50 m / Largeur maximum (hors tout) 1,5 m / Garde au sol maximum 0,30m /Garde au sol minimum (conseillé) 5 cm /Roues : Minimum 3(4 conseillées)/ Freinage obligatoire sur 2 roues/ Direction obligatoire/ Chaque mouvement de la direction doit se transmettre aux(ou la) roues / Poids 90 kg maxi de la caisse seule

Article 2 : Conception - Construction - Sécurité Conception - Construction des caisses à savon

La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales. Les matériaux tels que le carton, le grillage, les plastiques ondulés du type « carton ondulé », le tissu sont déconseillés ou à défaut doivent avoir une armature rigide.

La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

Le plancher doit être complet sous le pilote. Penser aux enfants s'ils mettent le pied sur la route pendant la descente.

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).

Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.

S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. Si non un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire

Sécurité des pilotes

- Le port du casque (type casque ski ou vélo ou moto) et de gants est obligatoire
- Le port de chaussures fermées et de vêtements (pantalons longs et manches longues) protégeant l'ensemble du corps est obligatoire (pantoufles, ballerines, espadrilles sont interdites). Une ceinture (ventrale) peut être envisagée.
- Les gants de cyclistes et de laine sont interdits, et de façon générale, tous les gants n'offrant pas une protection suffisante (les doigts doivent être protégés).
- Les coudières et genouillères sont conseillées pour les pousseurs et pilote.

Arrivée : Elle doit être visualisée clairement. Après la ligne d'arrivée, une zone protégée comme le circuit (barrières, bottes de paille, ...) de 50 à 100 mètres de longueur doit être prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter.

Remorquage : Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules. Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées.

Attention Le port du casque, des gants et des vêtements de course est également obligatoire pendant les remontées.

Divers : La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites.

Article 3 - Déroulement d'une course

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.

Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

La course sera composée en deux phases :

- Une phase d'essai obligatoire (1 essai par caisse à savon) date à définir. **Tout participant ne réalisant pas l'essai obligatoire ne pourra pas se présenter à la course.**
- La course chronométrée

Aucun frais engagé ne sera remboursé, notamment les frais de déplacement pour participer à la compétition, de même que ceux engagés pour la conception et la réalisation de la caisse à savon, même si elle venait à être détruite ou endommagée lors de la course prévue lors de l'événement.

Article 4 – Les équipes

Chaque candidat peut participer soit seul (un pilote) ou à deux (un pilote + un passager dans le même véhicule).

Toute caisse à savon comportant plus de deux passagers ne pourra pas prendre le départ de la course.

Chaque participant est responsable de son comportement envers les autres équipes et de sa propre sécurité.

La course comporte plusieurs catégories d'âge distinctes :

La longueur de la course est différente pour chaque catégorie.

Les mineurs doivent fournir une autorisation écrite d'un représentant légal et être accompagnés de celui-ci le jour de la course (cf. bulletin d'inscription).

Lorsque le pilote est accompagné d'un passager, les deux membres de l'équipage doivent être dans la même tranche d'âge.

Article 5 - organisation - sécurité - assurance -Comité d'organisation

Le comité d'organisation sera composé : de directeurs de course, commissaires de courses au départ et à l'arrivée, de personnel de secours **Sécurité** : Le parcours est balisé par des barrières, des bottes de pailles, des pneus... Les commissaires de courses sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas le modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation.

Droit à l'image

Les participants à la course autorisent l'association : Comité des fêtes de Pihen les Guînes à publier leurs images et celles de leurs caisses à savon (photographie/film), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants.

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier. Le concours est exclusivement régi par la loi française.

Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation.

Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, etc.

Assurances

Concernant les assurances l'organisateur se dégage de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, seule votre responsabilité civile sera votre assurance.

L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants. Ainsi, nous vous demanderons un justificatif d'assurance ainsi qu'une décharge vous concernant.

Acceptation du règlement / dépôt

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Toutes questions d'application ou d'interprétation du règlement, ou toutes questions imprévues qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par l'association ou par le jury de la course, en fonction de la nature de la question et dans le respect de la loi française.

Article 5 – Prix et récompense

Deux types de prix seront décernés dans chacune des deux catégories d'âge :

- **Prix créativité et originalité de la caisse à savon avant le départ.** Le Jury jugera ce critère selon plusieurs rubriques notées chacune sur 10. La moyenne de ces notations fera foi pour ce critère. Seules les caisses à savon autorisées techniquement à faire la course seront notées.
- **Prix course.** Ce prix est attribué en fonction du chronométrage du plus rapide au plus lent.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

COURSE DE CAISSES A SAVON

organisée par le Comité des Fêtes de Pihen les Guînes

le 21 juin 2025

Dossier d'inscription à rendre avant le 10 juin 2025

Mail : catherine.drincqbier@orange.fr

06-25-84-14-29

Je soussigné(e) :

(Le cas échéant) Représentant légal du mineur (Nom/ Prénom) :

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

ATTESTE confirmer mon inscription / l'inscription du mineur mentionné ci-dessus à la course de caisses à savon.

ATTESTE avoir pris connaissance et accepte le règlement de la course mentionné ci-dessus,

DECHARGE les organisateurs de toute responsabilité

(Le cas échéant)

AUTORISE le mineur (nom/prénom)dont je suis le représentant légal, à participer à la course.

Fait leà

Signature